



**Décision du Président n° 08-2025**  
**relative à la conclusion d'un marché passé selon la procédure sans**  
**publicité ni mise en concurrence du code de la commande publique**  
**pour**

FOURNITURE ET POSE DE FENETRES INTERIEURES AU 1<sup>ER</sup> ETAGE DU CDG66

**Le Président du Centre de Gestion,**

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2122-3,

**Vu** le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

**Vu** la délibération n°143\_DE\_19112020 du Conseil d'Administration réuni le 19 novembre 2020, reçue en Préfecture des Pyrénées-Orientales le 24 novembre 2020 ;

**Considérant** qu'un marché public de travaux doit être conclu pour la fourniture et la pose de fenêtres intérieures pour les bureaux des organisations syndicales situées au R+1 des locaux du CDG 66 ;

**Considérant** les caractéristiques techniques coupe-feu imposées par la réglementation pour la réalisation de fenêtres au sein d'un établissement recevant du public ;

**Considérant** la possibilité de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000,00 euros hors taxes ;

**Considérant** que pour garantir une bonne utilisation des deniers publics et choisir une offre pertinente, le CDG a sollicité plusieurs devis permettant une comparaison d'offres ;

**Considérant** les devis sollicités auprès des sociétés Art et Fenêtres (66 280 SALEILLES), Technic VR (66 000 PERPIGNAN) et K par K (11 130 SIGEAN) ;

**Considérant** l'absence de transmission de devis correspondants aux besoins du CDG 66 par les sociétés Technic VR et K par K ;

**Considérant** que l'offre reçue de la société Art et Fenêtres (66 280 SALEILLES) pour un montant de 15 083,35 € HT soit 18 100,01 € TTC répond de manière très satisfaisante aux besoins du CDG66 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un marché de travaux pour la fourniture et la pose de fenêtres intérieures est attribué à la société Art et Fenêtres (66 280 SALEILLES) pour un montant de 15 083,35 € HT soit 18 100,01 € TTC.

**Article 2** : Les crédits sont ouverts au budget du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées Orientales, au chapitre 21.

**Article 3** : Le marché est rattaché à l'opération de travaux d'aménagement du R+1.

A Perpignan, le **10 JUL. 2025**

Le Président  
Robert CARRABE